4e Année, N° 63 - 1er Août 1928 Prix : 1 fr. 50

la Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle Syndicaliste Communiste

SOMMAIRE :

Administration et Rédaction : 96, Quai de Jemmapes -:- PARIS (10e)

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1° De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C. G. T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2° De sortir les deux C. G. T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible :

3° De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4° De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5° De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C. G. T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, à son secrétaire : Maurice Chambelland, 96, quai Jemmapes, Paris-Xe.

LE CARNET DU SAUVAGE

LES EVENEMENTS DONNENT RAISON A L'OPPOSITION

*Comprenez-vous quelque chose aux comptes rendus du Congrès de l'Internationale communiste que publie journellement l'*Humanité *depuis le 15 juillet?*

Ils sont aussi obscurs qu'ils sont longs. C'est qu'il n'est pas commode de masquer la réalité avec des paroles.

Une dépêche de quelques lignes annonçant que la Russie procède à des achats de blé sur les marchés étrangers est plus éloquente que des douzaines de colonnes de lieux communs signés Marcel Cachin. La crise paysanne est donc plus grave qu'elle n'a jamais été.

La situation industrielle, telle qu'elle est apparue au cours du procès du Donetz, a dévoilé une corruption bureaucratique si effrayante que tout ce que l'opposition déportée avait pu en dire apparaît terriblement au-dessous de la réalité.

Toutes les critiques de l'opposition russe se trouvent justifiées, hélas! trop justifiées. Et pour les avoir émises, pour avoir tenté de réagir avant que le mal bureaucratique ait commis tant de ravages, l'opposition fut déportée. Avoir vu juste ne méritait pas moins que la Sibérie.

On peut mesurer maintenant le danger de l'optimisme de commande et du bourrage de crânes. Le récit de Lesoil, d'une enquête faite par le C. I. P. des Mineurs dans le Donetz en 1926, que nous avons reproduit la quinzaine dernière, montre sur le vif les complices, sinon les responsables de ce danger. Les enquêteurs, simples amateurs de souvenirs ou ramasseurs de statistiques, sentent-ils maintenant leur responsabilité? Et Losovsky, le secrétaire de l'I. S. R., qui déclarait que le rapport de la fraction franco-belge de la délégation des mineurs était une infamie, que rien de semblable et d'aussi dur n'avait encore été écrit par des social-démocrates ou des anarchistes, se rend-il compte que ceux qu'il traitait alors de menteurs, n'avaient dit qu'une faible part de la vérité et rempli simplement leur devoir de révolutionnaires et de communistes?

Il est peu probable qu'il l'avoue. N'est-il pas plus simple de continuer à répéter que « l'idéologie de l'opposition est incompatible avec la qualité de membre de l'Internationale communiste »?

⁂

NOCIVITE, STERILITE DE LA MAJORITE

Il me reste, en effet, une foule de choses à vous dire, mon cher Bernard; les reproches de nocivité, de stérilité que vous faites à la minorité de l'Enseignement me paraissent tout à fait injustes; si quelqu'un les mérite, ce sont les dirigeants de la majorité de l'Enseignement et les dirigeants de la C. G. T. U.

Vous constatez les effets de cette première forme de la stérilité, l'arrêt du recrutement et la baisse des effectifs. Mais vous vous méprenez sur les causes qui ont produit ces effets. D'après vous, elles seraient imputables aux minoritaires et aux discussions qu'ils provoquent. Je crois vous avoir montré qu'elles sont imputables surtout à l'atmosphère étouffante créée par les communistes dans les syndicats unitaires; pour quiconque n'est pas communiste, et communiste orthodoxe, il est impossible d'y respirer.

Vous m'opposerez, je le sais, l'exemple des syndicats minoritaires de la Loire et du Rhône qui ont quitté la Fédération unitaire, sont passés d'abord à l'autonomie, puis ont rallié le Syndicat National.

Autant que quiconque, j'ai regretté la sortie de ces deux syndicats; je ne l'ai pas caché aux amis que je compte dans ces deux syndicats et je leur ai dit maintes fois qu'ils devraient, sans amour-propre déplacé, réintégrer le bercail fédéral. Je ne suis pas de ceux qui croient que l'unité syndicale se fera par la dislocation de la C. G. T. U., pas plus que par la dislocation de la C. G. T. Une unité solide et véritable ne sera possible que le jour où dans l'une et l'autre de forts courants la réclameront et l'imposeront. Mais cette conception est soumise à de rudes épreuves. Je suis bien obligé de constater que le vieil attachement syndicaliste à l'organisation est en baisse; pour peu de chose, on quitte son syndicat, sa Fédération, sa C. G. T. On est las des luttes de tendances aussi et les forts courants unitaires au sein des deux C. G. T., qui demanderaient un effort vigoureux et tenace, sont longs à se manifester. Verrons-nous donc, au contraire, l'affaiblissement de la C. G. T. U. et sa dissolution? Ce serait déplorable, mais par leurs méthodes et leurs manœuvres, ses dirigeants s'y acheminent fatalement. C'est une de ces manœuvres qui précipita, sinon provoqua, l'entrée du Syndicat de la Loire au Syndicat National. Quand la C. G. T. U. annonça à grand fracas qu'elle était prête à se dissoudre et à entrer à la C. G. T. des militants de la Loire, et ils ne furent pas seuls, se tinrent ce raisonnement : « S'il faut, de toutes façons retourner à la C. G. T., pourquoi faire le crochet de la C. G. T. U.? » Et ils enlevèrent facilement l'adhésion au Syndicat National.

Le Rhône a suivi la Loire, le Rhône où les passions avaient atteint et gardent, je le crains, un degré inouï, un degré cocasse, que je pus mesurer, en 1927, lors d'une causerie que je faisais à la fête du Syndicat autonome de l'Enseignement du Rhône. Ma causerie sur l'Insurrection lyonnaise de 1831, fut chahutée, par Boudoux et quelques-uns de ses co-équipiers. Eh bien! imaginez-vous que j'eus toutes les peines du monde à convaincre certains camarades que ce n'étaient pas des

communistes qui m'avaient chahuté et qui avaient troublé cette fête.

La Fédération Unitaire de l'Enseignement souffre du mal dont la C. G. T. U. est atteinte, et qui, loin de guérir, ne fait que s'aggraver. Le recrutement est tari, les effectifs baissent; l'atmosphère est irrespirable. C'est la conséquence logique de l'attitude adoptée au lendemain du Congrès de Bourges par les dirigeants de la C. G. T. U.

Cette attitude, imposée aux dirigeants de la C. G. T. U. par ceux du Parti, j'en avais dénoncé les dangers, du temps où j'étais au Parti, dans un article du Bulletin communiste *du 9 mai 1924 :*

« Il ne suffit pas de parler toujours du syndicalisme de masse, il faut comprendre ce que cela signifie et que la pire erreur — je ne sais si elle sera de droite ou de gauche, mais je sais qu'elle serait l'erreur la plus dangereuse — serait de tomber dans le syndicalisme de secte communiste.

« ... Nous ne devons pas nous méprendre. Les cadres de militants des syndicats, les syndiqués nous ont ouvert un crédit qui n'est pas infini. Bourges a été plutôt la défaite des anarcho-syndicalistes que notre victoire. Les anarcho-syndicalistes se sont montrés comme les saboteurs de l'organisation syndicale, les entrepreneurs de scissions perpétuelles et d'insupportables dictateurs. Nous sommes apparus comme la tendance syndicale qui avait le souci de l'organisation, de l'unité, de la liberté des tendances au sein du mouvement syndical. On a fait confiance à la tendance communiste, mais on l'attend à l'œuvre. »

Après Bourges, on a glissé vers le syndicalisme de secte communiste, pour y tomber complètement. Les communistes orthodoxes se sont montrés à leur tour comme d'insupportables dictateurs. Regardez le chemin parcouru de 1924 à 1928. Mesurez les résultats. Ce sont les fruits de la bolchévisation qui s'est abattue sur la C. G. T. U. comme sur le Parti.

La C. G. T. U. d'après Bourges n'a pas tenu les engagements qu'elle avait pris, ses dirigeants ont fait exactement tout ce qu'ils reprochaient la veille à leurs adversaires; voilà, mon cher Bernard, la cause du mal dont souffre la C. G. T. U. Ne cherchez pas ailleurs. Surtout, n'en rendez pas responsable la minorité. Entre les mains de ses premiers dirigeants, la C. G. T. U. aurait été conduite rapidement à la ruine; entre celles de leurs successeurs communistes, elle y sera allée moins vite, mais aussi sûrement.

Quand la bolchévisation s'est abattue sur la C. G. T. U., quand le représentant de l'I. S. R. a eu bolchévisé Monmousseau et Sénard, si complètement bolchévisés qu'ils ne juraient que par Treint, quand la tendance de la Vie Ouvrière, *qui avait assuré la victoire de Bourges a été enterrée, une guerre d'extermination a été engagée contre tout ce qui pouvait rester de l'ancienne minorité et contre la nouvelle qui s'était formée. Fédération par Fédération, Union par Union, Syndicat par Syndicat, cette minorité a été traquée. Il ne reste plus de minorité organisée — si peu organisée soit-elle — que dans l'Enseignement. Il faut en finir avec elle. Y parviendrez-vous à ce Congrès? C'est possible. Mais en la détruisant, dites-vous bien que vous aurez marqué le triomphe définitif du syndicalisme de secte et ruiné toute possibilité de redressement, de renouveau de la C. G. T. U. Certes, vous n'en aurez pas fini avec les tendances d'opposition. Vous êtes obligés de constater l'existence dans les syndicats unitaires, ainsi que l'a avoué Thorez au congrès de l'Internationale communiste (Humanité du 28 juillet), de tendances diverses d'opposition à la politique communiste. Il s'en reformera perpétuellement. Mais votre œuvre de colonisation des syndicats, avec sa lutte contre les groupes de rebelles, s'achèvera par la ruine complète des syndicats unitaires.*

Une autre forme de la stérilité qui atteint la C. G. T. U., c'est l'esprit fanatique, intolérant, l'esprit cagot de la plupart des communistes de la majorité. Oui, l'esprit cagot, avec son étroitesse stupide et son fanatisme féroce! C'est à cela que vous êtes arrivé, Bernard; rendez-vous en compte. Vous pouvez vous réclamer du communisme à peu près comme les jésuites et les cléricaux peuvent se réclamer du christianisme. Les bigots et les bigotes n'ont d'autre pensée que celle de leur curé; ils ne se mettent pas en peine pour penser eux-mêmes. Vous n'avez pas d'autre pensée que celle de vos curés à vous, des fabricants de thèses à la petite semaine qui vous évitent aussi la peine de réfléchir et vous gardent contre les tentations du démon que chacun porte en soi. Les mécréants sont vite repérés; pour les uns, ce sont ceux qui ne vont pas à l'église; pour vous, ce sont ceux qui ne vont pas ou qui ne vont plus au parti. Quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, ils ont tort et seront damnés pour l'éternité. Ce qu'ils disent? On se bouche les oreilles pour ne pas l'entendre; on ne lit pas ce qu'ils écrivent. Défense de faire le moindre effort pour comprendre ce qu'ils veulent, sinon l'on perdrait la précieuse tranquillité d'esprit qui se dégage des catéchismes et des livres de messe, sinon l'on commettrait le péché contre-révolutionnaire et l'on serait damné à son tour.

Vous me surprendriez beaucoup, mon cher Bernard, si vous ne finissez pas un jour par être damné à votre tour, vous et quelques autres camarades de la majorité d'aujourd'hui. Mais ne sera-t-il pas trop tard? Et comment n'avez-vous pas compris depuis 1924 la nocivité de la bolchévisation qui a poussé la C. G. T. U. dans une voie qui la mène à la ruine, qui a fait dégéner le communisme et pourri toute une génération universelle de révolutionnaires, qui a compromis en Russie la révolution prolétairienne et assuré à peu près fatalement la venue là-bas d'une république bourgeoise paysanne?

Quand vous l'aurez compris, vous rougirez d'avoir pu accuser la minorité de faire de l'anti-communisme, alors qu'elle est seule à sauvegarder cet esprit prolétarien qui aurait pu être commun au syndicalisme révolutionnaire et au communisme.

Pierre MONATTE.

La catastrophe de Roche-la-Molière

C'est le samedi soir 30 juin que la population stéphanoise consternée apprenait la mort des 48 mineurs du puits Combes à Roche-la-Molière. 48 nouveaux martyrs qui venaient s'ajouter aux centaines de victimes des hécatombes précédentes : 1847 Méons : 7 morts ; 1859 : Puits-Neuf : 25 morts ; 1861 Grand-Pompe : 21 morts ; 1871 Jabin : 70 morts ; 1876 Jabin : 186 morts ; 1881 Châtelus : 74 morts ; 1889 Verpilleux : 209 morts ; 1890 Pélissier : 75 morts ; 1907 Montmartre : 7 morts ; 1911 Desflaches : 22 morts, et aux nombreuses victimes des accidents fréquents auxquels sont exposés les travailleurs du sous-sol.

LA CATASTROPHE

Nous l'apprîmes d'abord par le communiqué hâtif que la Compagnie envoya le samedi après-midi. A remarquer le retard apporté par la Compagnie pour faire connaître le drame, non seulement à la presse, mais aux pouvoirs publics et aux délégués mineurs. C'est seulement vers midi que les autorités judiciaires étaient averties. Et c'est seulement par la rumeur publique vers 11 heures, que le délégué mineur Besset eut connaissance de l'accident, lequel s'était produit à 7 heures du matin.

Inutile de reprendre le récit détaillé de la catastrophe. Il a été donné par la presse, et malgré les renseignements quelquefois contradictoires de certains journaux, même à travers les notes embrouillées et cancanières des envoyés de l' « Humanité », nos camarades ont dû pouvoir s'en faire une idée assez exacte. Nous nous bornerons à rappeler les faits essentiels tels qu'ils ressortent des déclarations de l'ouvrier Barlet qui a découvert l'incendie, des rescapés, du délégué mineur, de la Compagnie.

L'exploitation de la couche où a eu lieu la catastrophe date d'une trentaine d'années. C'est une couche « riche en feu », où les incendies sont à redouter. L'exploitation se fait dans deux chantiers : le chantier 1 où se produisait un incendie en 1925 et où s'est encore déclaré l'incendie qui a provoqué la catastrophe ; le chantier 2, à 330 mètres du sol, où ont été asphyxiés les mineurs.

C'est le 30, un peu avant 7 heures, le matin, que l'ouvrier Barlet, chargé de la surveillance du chantier 1 découvre le feu. Il donne l'alarme et essaie d'arroser le feu.

L'équipe du chantier 1 ne descend pas. Mais celle du chantier 2 gagne peu à peu son emplacement de travail tandis que les ingénieurs et des sauveteurs vont s'occuper d'arrêter le feu, déjà menaçant.

Mais bientôt un éboulement se serait produit brisant la conduite d'air comprimé (à 6 kg.). Le feu est activé. L'oxyde de carbone, le gaz carbonique sont refoulés dans certaines galeries du chantier 2. Une dizaine d'intoxiqués qu'on dépose dans une galerie non envahie par les gaz.

Mais trois quarts d'heure après environ, un deuxième renversement d'air se produit (2e éboulement ?) et les gaz toxiques gagnent les galeries épargnées la première fois. Les premiers intoxiqués qu'on avait cru mettre en sûreté trouvent la mort, ainsi que 38 de leurs camarades parmi la cinquantaine que les gaz avaient étendus.

LES CAUSES DE LA CATASTROPHE ET LA RESPONSABILITÉ DE LA COMPAGNIE

Nous n'en sommes encore qu'aux hypothèses pour ce qui concerne les causes de la catastrophe et les responsabilités, mais à des hypothèses basées sur des faits tellement évidents qu'ils permettent d'établir dès maintenant les responsabilités écrasantes de la Compagnie.

Ces faits nous allons les donner en suivant les différentes étapes de la catastrophe : incendie, éboulement, renversement de gaz.

Incendie.

C'est la cause initiale du drame. Il s'est produit près de l'endroit où s'était déclaré un feu en 1925. Et ici une première question se pose :

Pourquoi la Compagnie, qui n'ignore pas que les feux peuvent couver des dizaines d'années dans une mine, a-t-elle repris l'exploitation en-dessous, et dans la direction du foyer qu'on avait seulement remblayé et muré et d'où se dégageait, écrivait le délégué mineur Besset dans son rapport des 13 et 22 juin, une forte chaleur?

Et d'après d'autres renseignements qui ont été fournis, cette deuxième question se pose :

La Compagnie a-t-elle pris, après le feu de 1925, les mesures de prudence qui s'imposaient ? (trous de sonde réglementaires).

Eboulement.

Ici, après les rapports du délégué mineur Besset, qui avait signalé le « mauvais entretien du boisage » (6 juin) et « la négligence de la Compagnie pour le boisage » (22 juin), une nouvelle question se pose :

L'éboulement, qui a provoqué la rupture du tuyau d'air comprimé, n'est-il pas dû à un boisage insuffisant et défectueux ?

Renversement des gaz.

Au puits Combes l'aérage était mal assuré. Dans ses rapports le délégué mineur l'a signalé bien des fois, entre autres le 6 juin où il parle de « la longue négligence de l'aérage », le 13 juin où il signale un « aérage insuffisant », le 22 juin où il renouvelle sa

constatation « même négligence surtout en ce qui concerne l'aérage, car si on avait fait une remonte dans le fond du 11e et du 12e les ouvriers n'auraient pas à supporter une chaleur pareille ».

Et nous demandons à la Compagnie :

1° Cette défectuosité de l'aérage, ne provenait-elle pas de l'absence de ventilateur d'aspiration au puits de la Chana par où s'effectuait la sortie de l'air ? Le ventilateur de refoulement du puits Combes était-il suffisant pour assurer le changement d'air ? A-t-il été suffisant, le 30, pour refouler au dehors les gaz toxiques ?

2° L'aérage des chantiers était-il vraiment indépendant ? Les courants d'air ne se rejoignaient-ils pas avant la sortie ? Et les gaz refoulés n'ont-ils pas pu ainsi, sous la pression de l'air comprimé, et, étant donné l'insuffisance d'appel d'air, gagner les galeries du chantier 2 ?

Questions précises auxquelles une enquête sérieuse devra répondre et qui permettront d'établir l'entière responsabilité de la Compagnie qui a négligé de prendre les mesures qui s'imposaient pour assurer la sécurité de ses ouvriers.

LES RESPONSABILITÉS DE LA COMPAGNIE AU MOMENT DE LA CATASTROPHE

L'incendie, avons-nous dit, a été découvert avant 7 heures. L'ouvrier Barlet a donné l'alarme aussitôt et le gouverneur, les ingénieurs descendus ont pu constater toute l'importance du feu et entrevoir tous les dangers qui en résultaient.

Pendant ce temps s'effectue la descente des ouvriers du chantier 2.

Et ici se posent trois nouvelles questions :

1° Devant le danger que fait courir le feu, et étant donné l'insuffisance d'aérage, pourquoi le gouverneur n'a-t-il pas arrêté la descente des ouvriers ? Pourquoi n'a-t-il pas fait évacuer le puits ?

2° Après le premier renversement d'air, n'avait-on pas la possibilité d'évacuer au dehors la dizaine d'intoxiqués que les gaz sont venus surprendre quelque temps après ?

3° Au moment de la catatrophe, les appareils de sécurité étaient-ils suffisants et à la portée des sauveteurs ?

Le point de vue ouvrier.

A la plupart de ces questions les camarades ouvriers ont déjà répondu. Pour eux, la responsabilité de la Compagnie est évidente. Elle ne saurait être mise en doute par les mineurs qui tous ont constaté son indifférence coupable pour tout ce qui concerne la santé et la sécurité des ouvriers.

Et pour prouver combien sont fondées les accusations ouvrières, combien est grande l'indignation des mineurs, nous allons montrer comment la Compagnie de Roche-la-Molière entend diminuer le prix de revient de son charbon et accroître la production, comment elle conçoit la « rationalisation ».

Nous le ferons d'après les renseignements que nous ont donnés les mineurs, et surtout les délégués mineurs du Syndicat confédéré de Firminy : Romeyer, Varennes, Homeyer.

LA RATIONALISATION TELLE QUE LA CONÇOIT ET LA RÉALISE LA COMPAGNIE DE ROCHE-LA-MOLIÈRE

Dans la Loire, nous l'avons montré l'an dernier (R.P., numéro 32), l'exploitation est très coûteuse et elle est grevée par de lourdes redevances payées aux propriétaires de la surface (pourcentage sur le charbon brut extrait s'élevant quelquefois à une benne sur vingt-cinq, une benne sur six. Le total des redevances payées par le bassin atteignait 10.060.000 francs en 1926, soit 3 fr. 75 par tonne extraite), et par les dégâts de surfaces, considérables dans les villes (4.170.000 francs payés en 1926, soit près de 1 franc par tonne).

Aussi le charbon de la Loire, quoique de moins bonne qualité que celui de la Sarre par exemple (Sarre 7 à 8 % de cendres. Loire 12 à 18 %) est beaucoup plus cher, d'autant plus que les actionnaires des compagnies de la Loire, tout comme ceux des autres bassins entendent maintenir, voir grossir leurs dividendes. Alors pour ne pas relever démesurément les prix de leurs charbons, qu'ils ont déjà des difficultés à écouler (diminutions consenties à leurs clients des régions voisines), ils demandent au producteur un travail plus intense, ils réduisent le nombre des ouvriers, ceux employés à l'entretien particulièrement, ils font des économies sur le matériel. Voyons, par exemple, ce qui s'est passé à Roche-la-Molière-Firminy.

Introduction du marteau piqueur.

Depuis une quinzaine d'années le piqueur employait le marteau perforateur actionné à l'air comprimé pour creuser les trous de mine. Il avait de la poudre à volonté et, avec 4 ou 5 coups de mine, dans les bonnes couches il arrivait à produire ses 24 bennes (12 tonnes) sans trop de difficultés.

Mais la poudre coûte cher ; les coups de mine émiettent le charbon. Aussi la Compagnie a-t-elle remédié à cet état de choses. Depuis quelques mois (1 an environ) elle a introduit dans ses chantiers le marteau piqueur et elle distribue parcimonieusement la poudre. Les coups de mines sont rares, le charbon détaché en petits blocs est de qualité marchande supérieure.

Au point de vue hygiène le mineur n'y perd pas. Moins de fumée de poudre à respirer. Mais il est astreint à un travail plus soutenu pour arriver à la même production.

Le chronométrage.

C'est bien la mesure la plus vexante que doit subir le mineur. Il doit travailler sous l'œil du jeune intellectuel sans connaissances pratiques celui-là, ignorant tout du travail de la mine et de ses difficultés. Sans se préoccuper des conditions de travail particulières, il observe, épie chaque geste du mineur. Il est même devenu arrogant. Il menace de l'amende, de la mise à pied même si l'ouvrier se permet une réflexion qu'il juge désobligeante (s'il se plaint par exemple qu'on tarde trop à apporter l'eau fraîche).

Et ainsi après plusieurs chronométrages, au bureau on établira la production de chaque catégorie, production que l'ouvrier sera tenu d'atteindre, s'il ne veut pas être payé au tarif minimun ou déclassé.

REDUCTION DU NOMBRE D'OUVRIERS AFFECTES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE SECURITE ECONOMIE DE MATERIEL

Le personnel affecté aux réparations, au boisage ne produit pas de bennes. Pourtant le gouverneur n'a qu'une idée dans la tête : son compte de sortie. A la fin de la journée la direction ne lui demandera pas le détail des travaux effectués elle regardera le nombre de bennes extraites. Et lui qui, autrefois, était écouté à la direction, n'est plus que docile, dévoué, chargé de pousser à la production maximum.

Alors pour produire beaucoup il réduira le personnel affecté à l'entretien, au boisage. En serviteur zélé, soucieux des intérêts de son maître, il se fera tirer l'oreille pour donner des bons de matériel, il en supprimera même. Le boiseur, lui, se débrouillera comme il pourra pour effectuer son travail, et l'effectuer en entier.

Augmentation du personnel de direction et de surveillance.

On a diminué le personnel ouvrier, particulièrement le personnel affecté à l'entretien, par contre, on a renforcé les cadres supérieurs. Les ingénieurs sont plus nombreux, plus nombreux aussi les ouvriers détachés auprès d'eux pour leur service particulier (corvées à la maison, jardinage). Et ainsi ce qui est perdu pour la sécurité sert à ces messieurs de la direction. Rationalisation bien comprise!

Dans les chantiers on a augmenté le nombre de sous-gouverneurs (contre-maîtres) et de boute-feux (cantonniers). On a envoyé de nouveaux surveillants, mouchards imprévus qui circulent dans les chantiers, faisant mine de s'occuper quelquefois.

A côté de cela on licencie de vieux techniciens. On leur préfère les débutants, plus distants vis-à-vis du personnel, plus décidés à exploiter au maximum la force des ouvriers.

Telles sont les principales mesures nouvelles qui ont pour but de diminuer le prix de revient du charbon, d'augmenter la production en imposant aux ouvriers un effort supplémentaire pour le même salaire. Rationalisation qui exige de l'ouvrier un effort soutenu déprimant, et qui s'accompagne de brimades et de vexations.

Qu'on ne s'étonne pas si les accidents se multiplient, si les catastrophes se produisent, si enfin, les mineurs meurent jeunes sans avoir pu jouir de leur modeste retraite.

Note. — Dans le même ordre d'idées nous pouvous ranger la création de catégories pour la descente des ouvriers, ce qui permet d'augmenter la journée de travail ; la décision de procéder à l'inventaire des outils et de faire payer aux ouvriers les outils égarés depuis une vingtaine d'années.

APRES LA CATASTROPHE

Quarante-huit mineurs sont morts. Il s'agit maintenant de dégager les responsabilités et de punir les coupables, d'imposer aux compagnies les justes réparations qui sont dues à leurs familles, aux 57 orphelins de moins de 16 ans que vient de faire la catastrophe. Il s'agit de prendre les mesures qui assureront la sécurité des parias de la mine.

Il importe que l'enquête soit menée rapidement et avec toutes les garanties nécessaires, c'est-à-dire comme le demandent les organisations syndicales, qu'elle soit menée avec le concours des représentants ouvriers : délégués des syndicats, délégués mineurs. Car c'est seulement lorsque les responsabilités de la Compagnie seront définitivement établies que les familles pourront obtenir des pensions qui les préserveront de la faim. Les pensions accordées par la loi de 1898, en effet, sont dérisoires. Elles s'élèvent à 20 % pour la veuve, 15 % au premier enfant, 10 % pour les autres avec un maximun de 60 % par famille (retraite du mineur = 3.750 francs après 30 ans de mine). Et c'est seulement si l'accident est dû à la faute inexcusable de la compagnie que ces pensions peuvent être majorées.

Il importe également que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des mineurs. La cause initiale de la catastrophe, comme d'ailleurs celle de la plupart des catastrophes minières, est dans la rapacité des dirigeants des compagnies, qui n'ayant qu'un seul but : une production élevée et de bons bénéfices, négligent de prendre les mesures de sécurité, négligent les travaux d'entretien, rendant ainsi toujours possibles les accidents ou les catastrophes.

Cette négligence persistera tant qu'on n'aura pas étendu les pouvoirs des délégués mineurs. Il est indispensable que le délégué mineur puisse descendre quand bon lui semble dans la mine. Il est indispensable aussi qu'on tienne compte de ses observations.

Ce sont là les revendications urgentes des mineurs, celles sur lesquelles devrait porter toute l'action syndicale.

Action syndicale, oui ! Mais dans l'état actuel de division ouvrière, cette action, qui est l'action directe des travailleurs, peut-elle s'exercer ? L'unité de tous les travailleurs peut seule la rendre possible. Cette union, elle aurait pourtant dû s'imposer dans les circonstances tragiques que nous traversons. Elle existait dans le cœur et l'esprit des milliers de mineurs qui, le lundi 2 juillet, avaient tenu à accompagner leurs camarades à leur dernière demeure. Elle existait dans la masse, mais pas à la tête, chez les dirigeants syndicaux. Deux syndicats se sont ignorés au moment de la catastrophe. L'un a demandé un jour de grève, l'autre en a demandé deux. Chacun séparément, procède à son enquête. Les secours pour les parents des victimes sont recueillis par des comités différents. Pas d'action de masse. Les uns se tournent vers le parlement, les autres vers leur parti.

A la dernière heure nous apprenons que le Syndicat unitaire a décidé « avec l'appui de Raynaud » de la Région Parisienne d'organiser un congrès des délégués mineurs de France. Non content de se servir du député communiste Dœblé pour son agitation, il fait venir jeudi l'ex-député Vaillant-Couturier, qui « fera le procès des responsabilités de la Compagnie ». Ce politicien aux convictions branlantes est annoncé à grand fracas. Voilà en effet un homme bien qualifié pour défendre les mineurs.

U. THEVENON.

Saint-Etienne, le 10 juillet 1928.

Parmi nos Lettres

La grève des dockers de Rouen

Un camarade de passage à Rouen nous donne cet aperçu sur l'important mouvement des dockers qui paralyse actuellement le port de cette ville.

Le mouvement est magnifique et les quais sont déserts. Les quelques jaunes sont de pauvres types, déjà vieillards, incapables d'un travail assidu. J'en ai vu quatre ou cinq qui déchargeaient des balles de pâte à papier et c'était inénarrable. Ils mettaient, pour une opération, six fois plus de temps que n'auraient mis des dockers, et trouvaient encore moyen de laisser choir de temps en temps une balle en bas du wagon.

Quant à la douzaine de travailleurs occasionnels de Poublanc, *ils n'inquiètent personne et les grévistes seraient presque tentés de se réjouir de leur venue. Il est, en effet, difficile de souhaiter le renfort de meilleurs saboteurs. Par le nombre de grues et de machines diverses détériorées, les entrepreneurs peuvent calculer à peu près, le prix d'une journée de travail de ces prolétaires honoraires.*

On a tenté de faire intervenir les matelots de l'Etat. Mais le rendement était tel, qu'ils ont été réexpédiés avec félicitations des grévistes.

La solidarité des autres ports est d'ailleurs magnifique. Ainsi le transport Papelero, *n'ayant pu se faire décharger à Rouen a dû revenir à ce port après avoir vainement tenté l'opération au Havre, à Calais, à Brest et à Dunkerque.*

Des secours en argent et surtout en vivres sont distribués chaque jour. Mais cela coûte très cher et il faut dès maintenant que la solidarité nationale intervienne.

Par exemple, les mesures de police sont sévères. De nombreuses patrouilles de gendarmes cyclistes et à cheval parcourent continuellement les quais, un camarade a été condamné pour entrave à la liberté du travail pour avoir pris la bride d'un mulet... « Entrave à la liberté de travail d'un mulet »... En fin de compte, les militants et la masse des grévistes ont plein espoir d'une belle réussite du mouvement.

⁂

Les capitalistes rouennais savent se sucrer

Une lettre sur les agissements patriotiques des capitalistes rouennais dont la lutte actuelle corse l'intérêt.

Il n'y a pas que pendant la période des hostilités que les capitalistes « profitent » de la guerre. La paix, la paix qui paye, leur est aussi fort utile. Lisez ce filet du « Journal de la marine marchande ».

Le Plan Dawes et le port de Rouen

La Chambre de commerce de Rouen a passé sur le plan Dawes, au titre des prestations en nature, les commandes suivantes :

Deux puissantes dragues-suceuses dont la valeur est de huit millions de francs ;

Un deuxième dock flottant de 8.000 tonnes estimé treize millions.

Un grand élévateur à godets facturé cinq millions.

Une grue flottante de 20 tonnes, du prix de un million.

Vous avez bien lu, LA CHAMBRE DE COMMERCE ! *A qui vont tous ces millions des réparations « nationales », à la municipalité de Rouen, à l'administration des Ports et Docks ? A un organisme quelconque représentant au moins en partie la « Nation ». Non, au Syndicat des capitalistes de Rouen.*

*« **On croit mourir** pour la patrie... »*

Controverse utile

Désarménien tente de justifier la participation de parlementaires à des réunions syndicales. En attendant la réponse de Richard, qui ne manquera pas de venir, nous constatons que Désarménien passe à côté du sujet. Ce n'est pas parce que les « unitaires » font plus mal, qu'il fait bien. Les folies du voisin n'excusent pas nos bêtises.

Je lis la réplique de notre camarade Richard à ma mise au point et j'en éprouve tout de suite un vif plaisir. Bien que notre ami pense que j'ai été « piqué au vif », je ne lui en garde aucune rancune, bien au contraire. J'ajoute même que si j'avais su que Richard était l'auteur de la note parue dans la R. P. j'aurais arrondi immédiatement les angles, car je sais qu'avec un partenaire comme lui toute idée de suspicion doit être mise aussitôt de côté.

D'ailleurs Richard déclare — et nous rend par conséquent justice — que ce n'est pas la méconnaissance de notre action qui l'a incité à publier sa note, mais simplement dans le but de signaler l'impression fâcheuse, pour l'idée même du syndicalisme, produite à Dax et ailleur par la présence renouvelée, systématique, *d'un ou plusieurs députés candidats dans nos réunions.*

J'avoue que c'est un peu vague. Sur quels « syndicalistes *» cette impression fâcheuse a-t-elle été produite? Je serais curieux de le savoir. Les « confédérés », mis au courant, très régulièrement, de notre action l'ont sans cesse approuvée. Et Richard, qui est dans le pays, sait très bien que c'est à la demande même des métayers, formulée d'une façon expresse, que les députés — radicaux, puisqu'il n'y en avait pas d'autres — ont été conviés à assister à* quelques-unes *de nos réunions, et non pas* systématiquement. *Sur plus de cent réunions, les députés n'ont pas été présents à plus de* huit. *Et ce n'est pas le bruit fait par ces dernières qui diminuera leur importance ni celle des autres; à plus forte raison.*

Reste maintenant l'opinion des autres tendances syndicalistes. Les « autonomes » sont inexistants. Les « Indépendants », ils sont en liaison absolue avec les parlementaires. Les Unitaires alors ? Ah, je serais bien curieux de connaître la pensée totale de Richard à ce sujet. Car si nous sommes coupables de ne pas respecter les « frontières » du syndicalisme, qu'est-ce que c'est alors de l'autre côté !!! Qu'est-ce donc que le « Conseil Paysan » sinon une organisation politique au masque syndical ? Lisez donc, mon cher Richard, « La Voix Paysanne », et vous chercherez, alors, les frontières du syndicalisme dans ce labyrinthe politico-syndical. Personnellement je ne les ai jamais aperçues. D'autant plus que, depuis 1926, au moins 50 % des réunions organisées par cet organisme dans les Landes, ont été assurées, non pas accessoirement, avec le concours de députés, mais principalement *par un député, non réélu depuis.*

Est-ce que la qualité de « communiste » de cet ex-député suffit pour que les « frontières » du syndicalisme n'aient plus besoin d'exister ? Et croyez-vous que cette situation, qui rejette les métayers, les fermiers et les petits exploitants propriétaires en dehors de l'organisme confédéral, de l' « Unité » véritable de classe, et les met sous la domination immédiate d'un parti politique, fût-il révolutionnaire, ne croyez-vous pas, Richard, que cette situation ne soit pas beaucoup plus préjudiciable à la reconstitution de l'unité totale du prolétariat, que la présence dans quelques-unes de nos réunions des parlementaires landais ?

J'attends votre réponse. Mon exposé de la réforme du métayage viendra après.

J. DESARMENIEN.

UNE GRANDE REVENDICATION DES FONCTIONNAIRES

LE TRAITEMENT UNIQUE

Le mode actuel d'avancement : l'échelle des classes.

Dans l'industrie ou le commerce, le patronat verse à ses ouvriers ou à ses employés, en échange du travail qu'ils fournissent, ce qu'il est convenu d'appeler un *salaire*. La question d'âge ne joue aucun rôle dans la rétribution : on voit quantité de jeunes ouvriers qui touchent des sommes aussi élevées que celles de leurs compagnons âgés. S'il existe des différences de paiement entre des individus effectuant une besogne analogue, cela tient à ce que l'intérêt du patronat est de mieux payer les travailleurs les plus habiles, les plus capables, les plus expérimentés, ceux qui, par conséquent, prennent la plus large part dans l'ensemble de la production et qui, par ce fait, augmentent le plus fortement les bénéfices de l'entreprise. La capacité personnelle, le rendement individuel ont ici une grande importance et il est relativement facile de les évaluer.

C'est tout différent quand il s'agit d'agents de l'Etat qui remplissent une même fonction. La capacité de chacun d'eux est à peu près la même; ils sont munis, les uns et les autres, d'un bagage de connaissances aussi complet — du moins il faut l'admettre — puisque les diplômes exigés, les concours d'admission sont les mêmes pour tous et révèlent chez tous un degré d'instruction comparativement aussi élevé. Quant au rendement particulier de chacun, il est généralement impossible de l'apprécier, au moins avec quelque certitude.

Pour établir les traitements des fonctionnaires, on a donc cherché une base commode à utiliser. Cette base, c'est l'ancienneté dans le service qui a donné naissance au système appelé « échelle des classes ».

Les employés de l'Etat sont divisés — combien illogiquement d'ailleurs — en d'innombrables catégories auxquelles correspondent des traitements différents.

En outre, la rétribution n'est pas égale pour tous, dans chaque catégorie. Pour atteindre le paiement maximum, le jeune fonctionnaire débutant doit passer successivement dans un certain nombre de classes et accomplir dans chacune d'elles un stage plus ou moins long.

Dans les P. T. T., par exemple, les commis sont répartis en dix classes ; la durée du stage est de deux ans dans les six classes inférieures, de trois ans en quatrième, troisième et deuxième; en tout, vingt-et-une années de service avant de parvenir à la première classe, c'est-à-dire au maximum de traitement.

Même situation pour les vérificateurs des Indirectes.

Chez les instituteurs, il est encore plus difficile d'avoir son « bâton de maréchal » — si l'on peut employer cette expression ; le nombre des classes n'est que de six, mais il faut rester six ans dans chacune des trois dernières classes et sept ans en troisième et deuxième; au total trente-deux ans d'ancienneté pour être nommé en première classe et cinquante ans d'âge, quand ce n'est plus, avant de jouir du plus fort traitement. C'est vraiment un avancement « au ralenti ».

Il existe, il est vrai, ce qu'on appelle les « promotions au choix » qui accélèrent un peu le passage d'une classe à l'autre. Mais elles ont le grand défaut de constituer une sorte de privilège et de créer des inégalités inadmissibles; aussi sont-elles condamnées sans hésitation par la plupart des syndicalistes.

Ainsi, l'échelle des classes, basée sur l'ancienneté, est la règle générale de l'avancement pour tous les fonctionnaires; il en résulte une inégalité de traitements, dans chaque catégorie, entre individus de même niveau, mais d'âge différents (1).

Les inconvénients de l'échelle des classes.

La méthode actuelle d'avancement à l'ancienneté présente de graves inconvénients, parmi lesquels quelques-uns méritent d'être mentionnés.

En premier lieu, elle desserre les liens de solidarité entre les fonctionnaires d'une même catégorie.

Lors d'une augmentation des traitements, par exemple, chacun s'intéresse plus particulièrement à ce qui est attribué à sa propre classe, et si l'on est satisfait, on a tendance à ne prêter qu'une oreille distraite aux réclamations des autres.

Second exemple : les vieux qui, avec raison d'ailleurs, songent à l'amélioration du régime des retraites, restent, en général, indifférents aux revendications des jeunes.

La cohésion des forces dans la lutte corporative devient donc difficile à réaliser; et ce manque de solida-

(1) Cette inégalité de traitements existe en outre entre hommes et femmes remplissant des fonctions identiques, comme c'est le cas, dans les P. T. T., pour les dames employées et les commis. Par contre, institutrices et instituteurs reçoivent la même rétribution : c'est une importante conquête pour cette corporation.

rité sert les desseins du gouvernement, qui peut lésiner tout à son aise sur les crédits nécessaires à la rétribution des agents de l'Etat.

D'autre part, l'échelle des classes est cause de profondes injustices lors de la revision des traitements.

Que se passe-t-il, en effet, chaque fois que des rajustements ont lieu ? Les augmentations sont toujours beaucoup plus fortes au sommet qu'à la base ; elles sont progressives de bas en haut, si bien que la différence entre les traitements de début et ceux de fin de carrière va constamment en s'élargissant.

En 1925, on attribue généreusement 1.280 francs d'augmentation aux dernières classes des fonctionnaires moyens, tandis que l'on accorde 3.000 francs aux premières classes.

Plus tard, l'indemnité de 12 % risque d'être si mal accueillie, à cause des différences scandaleuses qu'elle entraîne, qu'on fixe le minimum d'augmentation à 100 francs par mois, ce qui donne 1.200 francs aux uns et 1.500 ou 1.800 francs aux autres.

Les échelles adoptées assez récemment par la Commission Martin, chargée de reviser les traitements, ne transgressent pas la règle habituelle. Citons quelques chiffres :

Catégorie	Minim.	Max.	Ecart
—	—	—	—
Douanes	8.000	13.500	5.500
Commis des P.T.T. ...	8.500	16.000	7.500
Vérificateurs Indirectes ..	9.000	17.000	8.000
Instituteurs	9.000	16.000	7.000

Comme on le voit, les différences entre les traitements extrêmes sont considérables; elles ont été aggravées, une fois de plus, comme d'aucuns l'avaient prévu.

Sans vouloir entrer dans les détails et sans rechercher très loin dans le passé, constatons, par exemple, qu'en 1921, l'instituteur de 1re classe recevait annuellement 3.780 francs de plus que le débutant; en 1925, la différence était de 5.650 francs; avec l'échelle établie par la *Commission Martin*, elle passe désormais à 6.000 francs (7.000, si l'on tient compte de la classe des stagiaires). C'est, on le comprend, une injustice criante envers les jeunes, et il faut y mettre fin, car tant s'en faut que pour cela le sort des anciens soit vraiment amélioré.

L'échelle des classes entretient la passivité des fonctionnaires.

Pour beaucoup de ceux-ci, le fait de passer dans la classe supérieure à la leur semble à leur yeux une véritable augmentation de salaire.

Les débutants se résignent à leur sort; ils patientent, en attendant d'atteindre le haut du mât de cocagne où d'autres sont déjà parvenus.

Ils acceptent sans trop protester leur médiocre condition, parce qu'à tout prendre la nomination dans une classe supérieure, qui viendra dans un délai déterminé, leur apportera une rémunération plus élevée; d'étape en étape, ils arriveront finalement au but. Cet état d'esprit n'est pas l'un des moindres obstacles à la combativité des fonctionnaires.

Enfin, l'échelle des classes permet à l'Etat d'employer du personnel à salaire réduit.

Par suite de circonstances diverses — changements de situation, maladies, décès — nombre d'agents de l'Etat n'atteignent jamais le dernier échelon.

Or, qui occupe les postes devenus vacants? Ce sont, évidemment, les débutants, à qui l'Etat attribue de faibles émoluments, ce qui réduit de façon appréciable ses dépenses budgétaires, en ce qui concerne le fonctionnement administratif. Outre son importance, cette réduction a l'avantage d'être « permanente », puisque chaque année la situation est la même dans toutes les administration : le nombre des nouveaux débutants est plus grand que celui des nouveaux promus.

Une solution syndicaliste : le traitement unique.

Les imperfections de l'échelle des classes, ses dangers même, dirons-nous, devaient inciter les organisations de fonctionnaires — syndicales, en premier lieu, — à rechercher un nouveau système de paiement, plus équitable que celui qui existe.

Le système proposé, qui a déjà suscité de nombreuses discussions, c'est le « traitement unique ».

Il était naturel que les jeunes, qui ont particulièrement à se plaindre de l'échelle des classes, avec ses conséquences, fussent les plus ardents protagonistes de l'idée nouvelle. Et, en effet, ce furent les jeunes de l'enseignement, appartenant soit à un syndicat unitaire, soit à un syndicat confédéré, soit même, quelques-uns, à un syndicat autonome, qui menèrent la campagne la plus persévérante en faveur du traitement unique. Ils rencontrèrent dans cette propagande de sérieuses difficultés de tous ordres qui sont encore loin, d'ailleurs, d'être surmontées complètement.

Cependant, leurs efforts n'ont pas été vains. Les syndicats de la Fédération Unitaire de l'Enseignement s'étaient prononcés depuis longtemps déjà en faveur du traitement unique. A son tour, le Syndicat National Confédéré des Instituteurs a établi un rapport favorable (1). Le Cartel Unitaire des fonctionnaires et des services publics a demandé à toutes les organisations qui le composent d'examiner la question que la Fédération des Fonctionnaires avait aussi mise à l'ordre du jour de son dernier Congrès (2).

Citons aussi le Syndicat National des Contributions

(1) Le camarade Delmas, rapporteur, a défendu le T. U. dans deux articles du quotidien socialiste « Le Populaire » (19-26 mars 1927).

(2) La question sera discutée à nouveau au prochain Conseil fédéral et au prochain Congrès.

indirectes, celui des Répétiteurs, des Maîtres d'Internat, et tout dernièrement la Fédération Postale Unitaire qui ont adopté le traitement unique et qui veulent travailler à sa réalisation.

Ainsi l'idée a fait du chemin, elle attire de plus en plus l'attention des fonctionnaires de toutes catégories.

Qu'est-ce donc que le traitement unique ?

C'est l'attribution d'un même traitement, pendant toute la carrière, à chaque fonctionnaire d'une même catégorie (ou d'une catégorie similaire).

Le traitement unique est donc l'application intégrale du principe syndicaliste « A travail égal, salaire égal », déjà partiellement réalisé dans l'Enseignement, par exemple, par l'égalité de traitements entre institutrices et instituteurs.

Il n'est plus question du sexe, de l'âge ou de l'ancienneté ; femmes et hommes, jeunes et vieux, appelés à remplir une même fonction, reçoivent une rémunération identique.

Dès que le jeune fonctionnaire a cessé d'être un apprenti, dès par conséquent qu'il est admis comme titulaire, il touche des appointements dont le montant restera le même jusqu'à sa mise à la retraite, sauf, cela se comprend, changements apportés par des revisions de traitements que peuvent nécessiter certaines causes, comme par exemple — c'est presque toujours le cas — les variations du coût de la vie.

Comment établir le traitement unique ?

Il suffit, pour cela, de calculer le montant total des sommes perçues pendant toute la carrière d'un fonctionnaire de catégorie donnée, et de diviser par le nombre d'années d'exercice.

Le quotient fournit le taux du traitement unique.

Deux constatations viennent immédiatement à l'esprit :

d'une part, l'établissement du T. U. ne portera préjudice à aucun individu puisque le montant total des sommes perçues par lui sera égal à celui que fournit le système actuel de l'échelle des classes ;

d'autre part, l'ensemble des sommes versées par l'Etat à chacun de ses agents ne variera pas.

Prenons un exemple :

Voici une catégorie de fonctionnaires dont l'échelle des classes est ainsi fixée (c'est une simple hypothèse) :

Classe	Stage	Traitements
5e	5 ans	9.000 fr.
4e	—	10.500 fr.
3e	—	12.000 fr.
2e	—	13.500 fr.
1re	10 ans	15.000 fr.

L'Etat verse à chacun des agents de cette catégorie :

en 5e classe : 9.000×5 = 45.000 fr.
4e — : 10.500×5 = 52.500 fr.
3e — : 12.000×5 = 60.000 fr.
2e — : 13.500×5 = 67.500 fr.
1re — : 15.000×10=150.000 fr.

soit, au total, pendant trente années d'exercice (nous ne tenons pas compte de la période pendant laquelle l'agent n'est pas encore titulaire) une somme globale de 375.000 francs.

Avec l'application du T. U., l'Etat devra payer exactement la même somme; mais, l'échelle de salaires n'existant plus, chaque agent touchera par an le trentième de 375.000 francs, c'est-à-dire 12.500 fr.

Ici une remarque est nécessaire. Il faudra faire état, pour l'établissement du T. U., des légitimes revendications de chaque catégorie de fonctionnaires. Le montant du traitement global alloué pendant toute la carrière devra être évalué à son équitable maximum, c'est-à-dire à ce qu'il serait après une revision convenable des échelles de traitements. La fixation de ce maximum dépendra dans une large mesure, on le comprend sans peine, de l'action des organisations syndicales.

Cependant certaines difficultés sont à prévoir dans l'établissement du T. U.

Les fonctionnaires des échelons supérieurs qui ont mené naguère une existence difficile, parce que pourvus d'une rétribution souvent dérisoire, entendront conserver les avantages qui leur ont été accordés. Exigence compréhensible! Dans l'exemple que nous avons choisi, il serait complètement absurde de vouloir attribuer à la 1re classe le T. U. fixé à 12.500 francs, d'où il résulterait une diminution de 2.500 francs par an.

Il y aurait donc lieu de chercher une solution qui ne pourra porter préjudice aux intérêts des « vétérans ».

La Fédération Unitaire de l'Enseignement, qui a examiné cette question, propose un système de compensations, d'autant plus élevées que la date de la retraite est plus rapprochée. Constatant que plus les institutrices et instituteurs comptent d'années de service, plus leurs salaires primitifs étaient bas, elle estime que plus importants par conséquent doivent être les avantages à leur reconnaître, et elle aboutit à la liste des compensations suivantes :

En sus du T. U., il serait accordé aux maîtres actuellement :

en 1re classe : 1/10 du T.U.
en 2e — : 1/15 du T.U.
en 3e — : 1/20 du T.U.
en 4e — : 1/25 du T.U.

De cette façon, le traitement unique ne serait intégralement appliqué qu'au bout de 25 années environ.

A la place de ce système de compensations, l'établissement provisoire de plusieurs taux de traitement unique pourrait être envisagé. Lorsque tous les fonctionnaires des classes supérieures seraient parvenus à la retraite, seul subsisterait le T. U. proprement dit.

Un autre procédé à examiner, c'est l'application du T. U. pour les jeunes fonctionnaires, et le maintien du *statu quo* pour les classes supérieures.

Ce sera l'une des tâches des organisations syndicales de trouver le meilleur moyen de ménager les intérêts respectables de tous, de donner satisfaction à l'ensemble du personnel.

Des difficultés existent ; mais il n'est pas impossible de les résoudre sans léser personne.

Le seul obstacle sérieux réside en ceci : c'est que, quel que soit d'ailleurs le moyen employé, il faudra obtenir de l'Etat, pendant un certain nombre d'années, les sommes nécessaires pour payer aux fonctionnaires anciens les suppléments auxquels ils auront légitimement droit. Mais cet obstacle n'est-il pas celui que rencontrent nos syndicats chaque fois qu'ils luttent pour des améliorations matérielles?

Pour et contre le traitement unique.

Les partisans du T.U. devaient trouver immanquablement de nombreux adversaires. Les idées neuves et hardies sont généralement fraîchement accueillies, surtout dans un milieu comme celui des fonctionnaires, dans leur grande masse tard venus au syndicalisme, et chez lesquels les vieilles habitudes sont difficiles à déraciner.

Parmi les adversaires du T. U., il est nécessaire de faire une distinction entre ceux qui sont contre parce qu'ils ne connaissent pas à fond la question, et ceux qui combattent le principe même du T. U. pour diverses raisons. Il est possible de convaincre les premiers à condition de bien connaître et de pouvoir réfuter les arguments des seconds.

Quels sont ces arguments, au moins les principaux :

1) *Les besoins d'un individu croissent avec l'âge, d'où la nécessité d'un traitement progressif.*

Avec ceux qui tiennent ce raisonnement, nous pensons que la rémunération d'un emploi doit permettre à celui qui l'occupe de vivre convenablement ; mais nous estimons qu'il est osé d'affirmer que les besoins des vieux sont supérieurs à ceux des jeunes. Reproduisons à ce sujet l'avis judicieux de Delmas (*Le Populaire*, 26 mars 1927) :

« Si l'on isole la question des charges de famille, on conviendra facilement que les jeunes fonctionnaires ont plus de dépenses à faire que les autres. C'est à l'âge où l'on fonde un foyer que l'on doit recevoir un traitement permettant de procéder à l'installation indispensable. Les dépenses de cette installation sont faites une fois pour toutes. Ce n'est pas à soixante ans que l'on achète une chambre à coucher, à moins que ce ne soit pour ses enfants. Et ce n'est pas non plus aux approches de la retraite que la vie sollicite le plus ardemment les gens. Sa tâche quotidienne achevée, le fonctionnaire déjà âgé songe seulement à se reposer pour pouvoir recommencer son travail le lendemain. »

Il reste la question des charges de famille; celles-ci peuvent accroître, dans une large mesure, les besoins d'un individu. Mais constatons tout de suite que ces charges ne sont pas uniquement l'apanage des fonctionnaires d'âge mûr. Il y a des jeunes qui assurent l'entretien de leurs parents infirmes ou âgés; par contre il y a de vieux célibataires sans famille.

D'autre part, comment soutenir que l'échelle des classes a été établie à cause des charges de famille croissantes, puisque précisément des indemnités spéciales (insuffisantes, c'est certain, mais ce n'est pas la question!) ont été accordées dans ce but.

Logiquement, seuls les enfants et les parents à charge rendent nécessaire l'augmentation du budget familial; mais le traitement unique n'empêchera pas le versement d'allocations complémentaires quand elles sont justifiées, et c'est le cas des indemnités pour charges de famille.

L'échelle des classes est un stimulant; le traitement unique au contraire annihilera l'effort.

N'insistons pas sur ce qu'a d'humiliant pour tous les fonctionnaires ce raisonnement qui signifie en somme : vous ne travaillez que pour l'argent. Mais cela constaté peut-on prétendre que le fait de passer automatiquement de x en x années dans une classe supérieure constitue un stimulant? Il n'y a que les « promotions au choix » qui peuvent exciter le zèle des fonctionnaires ; nous avons déjà dit brièvement pourquoi il y a lieu de les condamner.

A ceux qui craignent que le T. U. soit un obstacle à l'effort, nous répondons : si, actuellement, les fonctionnaires accomplissent leur devoir, ce n'est nullement grâce à l'échelle des classes, mais tout bonnement parce que la conscience professionnelle existe encore malgré les causes multiples qui contribuent à sa disparition.

2) *Le traitement unique ne tient pas compte du mérite, de l'expérience qui ont pourtant une grande influence sur les résultats du travail.*

Certes, l'idée de proportionner le traitement au mérite a l'avantage d'être plausible. Seulement il faudrait alors supprimer l'échelle des classes, établie suivant l'ancienneté, car le mérite est indépendant de l'âge ; tel jeune fonctionnaire peut être tout aussi méritant (sinon plus) que son collègue plus âgé.

Mais comment apprécier exactement, d'une façon certaine, le mérite de chacun ? C'est là que réside la difficulté, car il n'existe pas pour cela de commune mesure, et personne ne pourrait sérieusement soutenir que l'avis de chefs hiérarchiques fût un critérium très sûr. Etablir l'avancement d'après le mérite aboutirait en réalité à livrer les fonctionnaires à l'arbitraire le plus scandaleux.

En ce qui concerne l'expérience, il est certain que chaque individu l'acquiert avec le temps. « C'est en forgeant qu'on devient forgeron » dit un vieux pro-

verbe. Cependant si les jeunes débutants sont inexpérimentés, ils ont d'autres qualités, attributs de leur âge, qui influent beaucoup sur le rendement du travail, telles leur vigueur physique et leur grande activité. Ce n'est pas non plus en invoquant l'expérience qu'on peut justifier les différences de traitements qu'établit l'échelle des classes.

Quelques avantages du traitement unique.

Si aucun argument solide ne peut être apporté contre le T. U., par contre, nous pouvons en donner quelques-uns en sa faveur.

1) *Le traitement unique ferait disparaître les injustices qui existent actuellement.*

Nous avons montré, en effet, qu'avec le mode d'avancement à l'ancienneté, les traitements de début des fonctionnaires, petits et moyens, sont toujours insuffisants.

Avec le T. U., les jeunes ne seraient plus contraints de se restreindre, de vivre dans la gêne comme aujourd'hui. Ils pourraient, sans hésitation, fonder un foyer, car ils auraient les moyens de s'installer et la certitude de ne pas vivre ensuite dans la crainte du lendemain.

2) *Le traitement unique tendrait à unir solidement dans l'action les forces du personnel.*

Actuellement, à chaque revision des traitements, les crédits accordés par le gouvernement sont inférieurs à ce qu'ils devraient être pour mettre les traitements au niveau du coût de la vie; les sommes destinées au personnel de chaque administration sont notoirement insuffisantes. Or, tandis qu'il faudrait chercher à concentrer les forces pour obtenir l'augmentation des crédits trop restreints, c'est le contraire qui se produit. L'attention des fonctionnaires est presque totalement absorbée par la question de la répartition entre les diverses catégories et à l'intérieur de chacune d'elles.

On essaie d'arracher pour soi la plus grosse part, et on allègue toutes sortes de raisons — les mauvaises comme les bonnes — pour justifier ses prétentions.

Il en résulte une néfaste dispersion des efforts, quand ce n'est pas (nous l'avons vu et nous le verrons sans doute encore) une lutte fratricide (1) entre agents de l'Etat sous les regards satisfaits et moqueurs de leur commun patron.

L'action syndicale affaiblie n'est plus en état d'impressionner les pouvoirs publics qui agissent comme bon leur semble, c'est-à-dire contre les intérêts des fonctionnaires petits et moyens — il est facile de le comprendre.

Avec le traitement unique — surtout si, parallèlement, une réduction notable des catégories est obtenue — les efforts porteront principalement sur l'attribution des crédits nécessaires aux augmentations réclamées, puisque dans chaque catégorie la répartition sera uniforme pour tous. Les causes qui engendrent présentement la dispersion des forces disparaîtront et il sera plus facile d'unir en un solide faisceau les fonctionnaires de telle ou telle catégorie — et de catégories similaires — quand l'action sera nécessaire.

Si le traitement unique existait, il ne serait pas possible d'induire en erreur l'opinion publique et notamment l'opinion ouvrière sur le sort des fonctionnaires.

Les employés de l'Etat passent en effet pour des « budgétivores ». Comment parvient-on à leur faire cette réputation, alors qu'ils sont, comme on a pu le dire, les « parfaits contribuables » par excellence? Tout simplement parce que d'habiles plumitifs font miroiter aux yeux du public les traitements de fin de carrière, tandis qu'ils passent sous silence la misère des débutants. Cette supercherie serait impossible le jour où le T. U. serait établi.

Le traitement unique faciliterait le recrutement par l'amélioration qu'il apporterait à la situation des jeunes débutants.

Dans certaines administrations, il est difficile d'attirer de nouvelles recrues, à cause notamment de l'insuffisance des traitements offerts à ceux qui débutent.

C'est un fait incontesté, par exemple, que, dans la plupart des départements, le nombre des normaliens sortants ne répond pas aux besoins des écoles publiques (*Roussel*, secrétaire du S. N. des instituteurs, signalait ce fait à la Commission Hébrard de Villeneuve, et depuis la situation n'a pas changé). Il est certain qu'en offrant aux jeunes gens de meilleures conditions d'existence, un plus grand nombre d'entre eux s'orienterait vers la carrière d'institutrice et d'instituteur; et le recrutement se trouverait ainsi amélioré. Il en va de même pour d'autres catégories de fonctionnaires.

A quand la réalisation du traitement unique ?

Si désirable que puisse être le T. U., les militants syndicalistes ne peuvent s'illusionner : sa réalisation n'est pas pour demain.

D'abord, la plupart des fonctionnaires, c'est-à-dire les intéressés eux-mêmes (et parmi eux la majorité des syndiqués), ne sont pas encore gagnés à cette idée. Pour les convaincre, une propagande de longue haleine, qui n'est encore à l'heure présente qu'à ses débuts, sera nécessaire.

En outre, une résistance opiniâtre des pouvoirs publics est certaine. Ils défendront avec acharnement le maintien de l'échelle des classes qui entretient la discorde entre les fonctionnaires incapables ensuite d'agir avec ensemble. Le T. U. serait une atteinte directe au vieux principe gouvernemental : « Diviser pour régner ».

(1) Signalons notamment le conflit entre instituteurs, postiers et indirectes, qui est encore loin d'être terminé.

L'établir, ce serait renforcer l'union entre les fonctionnaires pour la défense de leurs intérêts devenus plus uniformes. Et cela, le patron Etat ne saurait le voir d'un œil indifférent.

Mais si l'on ne peut s'attendre à la réalisation intégrale du T. U. dans le proche avenir, du moins y a-t-il des moyens d'avancer vers ce but. La diminution du nombre des classes, la réduction de la durée du stage dans chacune d'elles, le rapprochement des traitements extrêmes (début et fin de carrière) voilà des acheminements vers le traitement unique. Dans ces trois voies, l'action syndicale est en mesure de remporter de sérieux et rapides succès.

Est-ce à dire qu'il faille oublier l'objectif principal : le traitement unique? Non pas. Mais pour prendre une forteresse, il faut en général s'emparer auparavant des ouvrages avancés ; et les syndicats, dans leurs luttes, sont bien souvent obligés d'emprunter une partie de leur tactique à la stratégie militaire.

Il n'est d'ailleurs pas besoin de compter sur un résultat tout proche pour persévérer dans une action. La réalisation du T. U. nous semblerait-elle plus lointaine encore que nous ne le pensons, il faudrait quand même en propager l'idée (1).

Les organisations de fonctionnaires qui réclament le traitement unique sont dans la véritable voie du syndicalisme.

Constatons avec joie que les efforts tentés jusqu'à présent n'ont pas été complètement vains. C'est une satisfaction et un encouragement pour tous ceux qui ont commencé la besogne et qui la poursuivent.

Henri FULCONIS.

P.-S. — Au cours de notre exposé, nous avons laissé de côté la question des indemnités spéciales et celle de la retraite.

La nature et le montant des indemnités sont extrêmement variés, d'une catégorie de fonctionnaires à l'autre, et une revision serait nécessaire pour mettre fin à cette diversité un peu abusive. Nous estimons que seules doivent être maintenues les indemnités légitimes, comme par exemple celles que l'on alloue pour les charges de famille.

Quant à la retraite, il nous semble logique qu'elle soit égale au traitement unique. Il n'y a aucune raison de retirer une partie de ses moyens d'existence au fonctionnaire qui a bien rempli sa tâche et qui est contraint par l'âge de cesser son service.

(1) Les jeunes instituteurs ont été les protagonistes du T. U. Certains pensent d'ailleurs qu'il est possible de le réaliser séparément dans telle ou telle administration sans rompre la solidarité indispensable entre toutes les catégories de fonctionnaires ; ce serait à leur avis un bon moyen de propagande pour rallier les hésitants et les réfractaires. Quant à nous, nous croyons que la réalisation du T. U. ne peut être que générale et exigera une action commune de tous agents de l'Etat.

Notes Economiques

LA LOI LOUCHEUR OU PHILANTHROPIE BIEN ORDONNÉE COMMENCE PAR SOI-MÊME

Ce n'est pas qu'une simple coïncidence si la stabilisation Poincaré et la loi Loucheur ont été présentées et votées presque en même temps. Elles sont les deux parties d'un tout.

Nous avons dit : on ne pouvait solder les frais de la guerre et de la reconstitution qu'au moyen de la fortune acquise, en enlevant aux rentiers une partie de leurs rentes. Cela fut réalisé par la dépréciation monétaire. Mais celle-ci ne pouvait remplir ce rôle qu'à l'égard des véritables rentiers, c'est-à-dire ceux dont les revenus sont fixés à un chiffre absolument invariable, comme c'est le cas pour les possesseurs de rentes sur l'Etat, d'obligations industrielles, de créances hypothécaires, etc... Or, il est une autre catégorie de représentants de la fortune acquise, dont le chiffre des revenus n'est pas fixé aussi invariablement : ce sont les propriétaires, propriétaires d'immeubles ou de terres. Ceux-là, bien que ne faisant qu'un avec les rentiers, ne sont à peu près pas touchés par la dépréciation monétaire. Celle-ci ne les atteint que pendant la durée de leurs baux. Si un propriétaire a loué un appartement mille francs avec un bail de trois ans, et que le franc baisse durant cet intervalle, son revenu réel diminuera puisqu'il ne recevra toujours que mille francs chaque année, tout comme celui qui a mille francs de rentes sur l'Etat, et qu'avec ces mille francs il ne pourra acheter que de moins en moins de marchandises. Mais cette diminution de revenus ne dure que pendant les trois ans du bail ; à l'échéance de celui-ci, le propriétaire peut en effet renouveler sa location, non plus à mille francs, mais à un prix supérieur, correspondant à la valeur où est tombé le franc à ce moment. Les baux n'étant généralement pas de très longue durée, et les nouveaux baux étant d'une durée à peu près nulle dès que la dépréciation monétaire commence à se manifester avec une certaine ampleur, la perte de revenu occasionnée aux propriétaires par la dépréciation monétaire est toute momentanée. Pour que le propriétaire soit frappé sensiblement, dans une mesure à peu près analogue à celle où est frappé le rentier, il faut autre chose : il faut la fixation d'un prix maximum des loyers. Les lois sur les loyers sont le complément exact de la dépréciation monétaire : elles exproprient d'une part des revenus auxquels le régime capitaliste leur reconnaît le droit, la fraction des représentants de la richesse acquise que la dépréciation monétaire ne peut par elle-même atteindre.

Cependant une grande différence subsiste. Le rentier est par la dépréciation monétaire exproprié *définitivement*. C'est pour lui une affaire réglée. On a stabilisé à 125. Celui qui recevait mille francs de rente en 1914 et qui, avec ces mille francs, pouvait s'acheter telle quantité de pain, de viande ou de vêtements, ne recevra dans toutes les années à venir que mille francs qui ne lui permettront que de s'acheter le cinquième des quantités de pain, de viande ou de vêtements qu'il aurait pu s'acheter s'il avait reçu des francs représentant le même poids d'or que ceux de 1914. Pour le propriétaire foncier il n'en est pas de même; la mesure qui le frappe, fixation d'un prix

maximum des loyers, n'est que temporaire ; voici quinze ans, en France, qu'elle dure, mais elle n'est tout de même que temporaire; les lois successives sur les loyers ont toujours fixé un terme aux mesures qu'elles édictaient, elles se sont toujours refusées à les considérer comme définitives. A l'expiration de ce terme, le propriétaire redevenant libre de fixer le prix de ses loyers, deviendra possesseur de revenus égaux en valeur réelle à ceux dont il était possesseur avant guerre.

Pourquoi cela? Pourquoi la loi hésite-t-elle à traiter le propriétaire comme elle a traité le rentier?

C'est essentiellement parce que, en ce qui concerne la plus grande partie des propriétaires, celle des propriétaires d'immeubles urbains, la question se complique d'un problème de production.

Si les villes étaient en décadence, si la population urbaine diminuait, ou du moins demeurait stationnaire, si autrement dit, il n'y avait pas besoin de construire de nouveaux immeubles, la loi aurait pu sans grandes difficultés traiter le propriétaire foncier comme elle a traité le rentier, en fixant pour une durée indéfinie, à perpétuité, le prix maximum des loyers, « stabilisant » ainsi le taux d'expropriation du propriétaire, comme elle a « stabilisé » le taux d'expropriation du rentier. Mais il n'en est pas ainsi. Le grand mouvement qui porte les hommes vers les « villes tentaculaires » n'est pas achevé. La population urbaine, dans toute l'Europe occidentale, ne cesse de s'accroître; et pour loger l'accroissement de population, il faut un accroissement d'immeubles. Or, avec le taux légal maximum des loyers, même lorsque ce taux, comme c'est le cas en France, ne s'applique pas aux nouveaux immeubles, est-il possible de construire selon le mode normal du régime capitaliste ?

Les faits et la logique répondent : Oui, il est possible de construire, mais *seulement pour les bourgeois*. La grande loi du régime capitaliste, c'est celle de l'égalité du taux du profit. Un capitaliste ne met pas son argent dans une affaire qui ne saurait lui donner qu'un profit inférieur à celui des autres affaires. Il s'ensuit que le profit de toutes les sortes d'affaires (compte tenu, bien entendu, de tous les facteurs) tend à être égal, et que, si par suite d'un empêchement légal ou autre, certaine nature d'affaires né peut donner un profit égal à ce taux moyen, les affaires de cette nature cessent d'être faites, aucun capitaliste ne s'avisant de faire une affaire qui lui rapportera 2 pour cent, alors que les autres affaires rapportent 5 ou 6 pour cent. Or, le taux de profit du capital est sensiblement le même qu'avant guerre — mettons qu'il est exactement le même. Le capitaliste ne fera dès lors construire des immeubles que s'il peut en tirer un profit égal à celui d'avant-guerre. Or, le coût de la construction a, bien entendu, suivi les variations des autres prix — mettons qu'il a sextuplé. Pour faire construire le même immeuble, le capitaliste devra donc mettre un capital six fois plus grand qu'avant-guerre; pour en tirer le même profit, il lui faudra donc louer ses appartements six fois le prix d'avant-guerre. Cela est-il possible? Est-ce possible, alors qu'il existe une énorme quantité d'appartements semblables à ceux-là, mais datant d'avant-guerre, qui, eux, doivent être légalement loués seulement le double du prix d'avant-guerre, soit le tiers des appartements neufs?

Cela n'est possible que lorsqu'il s'agit d'appartements pour bourgeois. Le bourgeois en surnombre, qui n'a pas de logement, peut, en effet, payer 30.000 francs de loyer, même lorsqu'il existe des appartements semblables à 10.000 francs, car ayant des ressources qui dépassent la satisfaction de ses besoins élémentaires, qui lui permettent luxe et économie, il peut mettre à son loyer 20.000 francs de plus que ceux de ses congénères qui ont la chance de disposer d'un appartement d'avant-guerre; il en sera quitte pour dépenser 20.000 francs de moins par an pour son superflu, ou simplement économiser 20.000 francs de moins par an.

Pour le prolétaire, la situation est toute différente. La quantité de maisons neuves qu'on peut construire, même avec une construction très active, est relativement négligeable par rapport à l'énorme masse des logis d'avant-guerre. C'est donc dans des maisons d'avant-guerre, soumises à la limitation légale du prix des loyers, qu'habite la grande majorité de la classe ouvrière; c'est, par suite, le prix de ces loyers qui intervient dans la fixation des salaires. Le salaire du prolétaire lui permet de vivre et de payer son loyer à ce taux, mais c'est tout. Après il ne lui reste rien. Si donc le loyer d'un logement ouvrier dans une maison d'avant-guerre est, mettons de 1.000 francs, il est impossible au prolétaire d'aller loger dans une maison neuve où il lui faudrait payer 3.000 francs : son salaire ne le lui permet pas. Le capitaliste qui aura fait construire des maisons ouvrières verra donc ses logements rester vides, s'il veut les louer à des prix lui permettant de tirer de son capital un revenu égal au taux moyen du revenu capitaliste. Dès lors il n'en construit pas. On peut dire que depuis la guerre il n'a pas été construit *une seule* maison ouvrière dans les conditions normales du régime capitaliste, c'est-à-dire par des particuliers faisant construire avec leurs propres ressources, pour en tirer un revenu.

Et cependant la population urbaine ouvrière continue à s'accroître; et il faut bien loger ces nouveaux ouvriers pour que le capitalisme puisse les faire travailler et en extraire de la plus-value.

La solution serait d'arrêter l'expropriation des propriétaires, en supprimant le taux maximum des loyers, — mais ce serait là une solution désastreuse pour le capitalisme. Nous avons montré en effet, la quinzaine dernière, combien il était de toute nécessité pour le capitalisme de préserver à tout prix la fortune en formation, la poule aux œufs d'or, et pour cela ne pas hésiter, quand c'est indispensable, à frapper la fortune acquise, forme, soit dit en passant, la plus parasitaire du capital. Or, si la liberté était rendue aux propriétaires, si par suite, l'ensemble des loyers triplait, il faudrait, en admettant bien entendu que la capacité de lutte de la classe ouvrière lui permette de maintenir le niveau de vie qu'elle a conquis, que les industriels augmentent les salaires dans une mesure correspondante. Chaque ouvrier qui paye actuellement 1.000 francs de loyer par an voyant son loyer porté à 3.000 francs, ce serait 2.000 francs de plus par an et par ouvrier qui sortiraient de la poche du capitaliste industriel pour aller dans celle du propriétaire, c'est-à-dire de la poche de ceux de l'activité et de la poigne desquels dépend la production de la plus-value, dans la poche de ceux qui se contentent de se la faire remettre. Or ce n'est vraiment pas le moment, aujourd'hui que l'arrêt de la dépréciation monétaire prive le capitalisme industriel d'une source importante de bénéfices, d'imposer au capitalisme industriel cet accroissement considérable de ses charges, qui, en réduisant son bénéfice, risque de ralentir son effort pour l'obtention de la plus-value.

Et cependant il faut construire! D'où la combinaison Loucheur.

Celle-ci qui n'est que l'extension et la généralisation de mesures amorcées depuis déjà longtemps, consiste à faire louer les immeubles nouvellement

construits à des prix ne dépassant pas trop sensiblement les prix maxima fixés pour les maisons d'avant-guerre, ce qui permet de les louer même à des ouvriers, et de parfaire le revenu que le propriétaire tirera ainsi de son immeuble — revenu qui sera avec ces prix de loyer nécessairement inférieur au taux moyen du revenu capitaliste — par une subvention de l'État. (Cette dernière principalement fournie sous forme d'argent prêté à un taux d'intérêt inférieur au taux normal.)

Cette subvention sera fournie par l'État, donc par l'impôt, donc, il est vrai, en dernière analyse pour une grosse part, par les capitalistes industriels. Mais ce que les capitalistes industriels auront à verser ainsi par l'impôt, afin de permettre aux propriétaires des nouvelles maisons de toucher un revenu égal au revenu capitaliste moyen, sera naturellement très inférieur à ce qu'ils auraient à verser sous forme d'augmentation de salaires pour permettre à tous les propriétaires de toucher un pareil revenu, puisqu'il ne s'agira que des nouveaux propriétaires au lieu de tous les propriétaires, nouveaux et anciens. C'est cela qui constitue essentiellement la combinaison Loucheur. Par elle la richesse en formation, le capital industriel, aura à payer une subvention pour la construction de maisons nouvelles, afin de s'épargner le paiement des sommes beaucoup plus considérables qu'il devrait payer en augmentation de salaires, si la fixation légale du prix maximum des loyers était abrogée, condition indispensable pour que de nouvelles maisons ouvrières puissent être construites sans subvention.

On voit ainsi que la loi Loucheur, comme toutes autres lois « sociales », n'a pour objet, sous des dehors plus ou moins philanthropiques, que de servir les intérêts du capitalisme.

R. LOUZON.

Le Collier de Perles

« Il est nécessaire de garantir la liberté de la critique au sein du Parti, ce qui exclut toute sorte de méthodes qui font que chaque idée indépendante et chaque remarque critique sont a priori rejetées comme « déviation », « dénigrement », etc ».

Lettre du Comité central du Parti Communiste de l'U. R. S. S. à tous les membres du Parti, à tous les ouvriers (*Gazette Ouvrière*, du 20-6-28).

***

Le projet Loucheur offre du pain à gagner à l'industrie. Les usines sont appelées à produire en masse. Or, la Bourse est un des supports essentiels de la production.

(Le *Dimanche financier* du 8 juillet)

***

On a dit des Américains qu'ils tenaient d'autant plus à leurs traditions qu'ils en avaient moins et qu'elles étaient plus récentes. En tout cas, ils n'ont pas laissé grandir chez eux la peste socialiste.

Aux États-Unis, où la perfection de la société capitaliste est réalisée, l'ouvrier se rend en automobile à son usine dont il est parfois actionnaire. Comparez avec la Russie communiste...

(Jacques BAINVILLE, *La Liberté*, 1er juillet)

FAITS & DOCUMENTS

Les Faits de la quinzaine

MARDI 17. — Les autonomistes alsaciens Rossé, Schall et Fasshauer sont graciés.

Mexique. — Assassinat du général Obregon.

Italie. — Mort de Giolitti.

U. R. S. S. — Ouverture du VIe Congrès de l'I. C. à Moscou.

JEUDI 19. — *Egypte.* — Dissolution du Parlement.

Allemagne. — Max Hoeltz est libéré.

VENDREDI 20. — *Indes Anglaises.* — Grève des chemins de fer du Sud.

SAMEDI 21. — La grève des dockers de Dunkerque se termine par une augmentation de salaires.

— Congrès extraordinaire à Lens, des mineurs confédérés de la région du Nord. Vote du principe d'une grève de 24 heures.

LUNDI 23. — L'autonomiste alsacien Ricklin est gracié.

Autriche. — Manifestation à Vienne pour l'unité germanique.

JEUDI 12. — Congrès de la Fédération du Bois à Paris.

Suède. — Ouverture du Congrès international des Transports à Stockholm.

VENDREDI 13. — *Allemagne.* — Le Reichstag vote la loi d'amnistie.

Angleterre. — Fin du lock-out des ouvriers tisserands de Nelson.

SAMEDI 14. — Ouverture du Conseil national S. F. I. O. à Paris. Débat sur le militarisme et le désarmement.

— Congrès national de la Fédération des travailleurs du Papier-Carton à Paris.

DIMANCHE 15. — Congrès de l'A. R. A. C. à Paris.

— Fin du Conseil national S. F. I. O. Débat sur le problème colonial.

LUNDI 16. — Ouverture du Congrès de la Fédération internationale des ouvriers des tabacs à Paris.

— Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à Toulouse.

Angleterre. — Ouverture du Congrès national des mineurs anglais à Llandudno.

Grèce. — Fin de la grève des tabacs.

Néocapitalisme André Philip donne sous ce titre, dans la *Bataille Socialiste* du 10 juillet, ce résumé schématique de son point de vue sur la rationalisation.

Depuis quelques années, le capitalisme commence à introduire, en Europe, sous le nom de Rationalisation, des méthodes industrielles nouvelles, pour la plupart importées d'Amérique et certains de nos camarades, qu'un séjour de quelques semaines aux États-Unis a rempli d'une admiration peut-être exagérée pour la prospérité indéniable de ce pays, se sont laissés aller à croire que l'apparition de ce « néocapitalisme » était

l'annonce d'une période économique nouvelle où les antagonismes de classe iraient en s'atténuant.

Je voudrais, en ces quelques lignes, apporter de brèves observations à ce sujet, et présenter quelques *thèses* qui me semblent résumer le point de vue socialiste en face de la rationalisation.

I. La rationalisation *n'est pas* un facteur entièrement nouveau, révolutionnant les données du problème social et impliquant la naissance d'un néocapitalisme; c'est, au contraire, l'aboutissement normal, logique et peut-être inévitable de l'évolution continuelle du capitalisme vers une concentration de plus en plus accentuée.

II. La rationalisation américaine ne pourra pas être introduite telle quelle en France; elle nécessite, en effet, des capitaux abondants, une grande richesse en matières premières et *surtout un marché extrêmement étendu;* la rationalisation pour s'appliquer chez nous normalement, suppose donc *avant tout* (et c'est ce que nos industriels oublient trop souvent) l'existence d'un marché très étendu et l'élimination des barrières douanières qui séparent actuellement les différentes nations européennes.

III. La rationalisation des ateliers ou taylorisme avec l'étude minutieuse des mouvements élémentaires de l'ouvrier, l'élimination des mouvements inutiles, la création de salles d'outils et de réserve, les efforts enfin des entrepreneurs pour organiser et prévoir la production, a considérablement augmenté la productivité des travailleurs, mais en exigeant d'eux des efforts nerveux souvent épuisants, et en rendant leur travail monotone, machinal et abrutissant. Le socialisme ne peut accepter le taylorisme que si :

1° Il est complété par une étude physiologique de la fatigue ouvrière;

2° Il est accompagné de l'instauration d'un *contrôle ouvrier,* consacrant la responsabilité des travailleurs dans l'organisation technique de l'atelier, et rétablissant ainsi sous forme collective l'intérêt qu'ils ne peuvent plus éprouver pour leur travail individuel.

IV. La rationalisation de l'industrie par les trusts et les cartels aboutit également à augmenter la production et à réduire le prix de revient, et il est hors de doute que la supériorité technique de cette industrie concentrée est un facteur important de la prospérité américaine. Mais le plus souvent les trusts se sont intégralement approprié le produit net provenant de ces améliorations techniques et ont maintenu les prix anciens quand ils ne les ont pas élevés. Il en est résulté trois importantes conséquences :

1° Le niveau de vie des travailleurs ne s'est pas élevé dans la même proportion que leur productivité; de 1859 à 1918, période de grands progrès industriels, les salaires réels aux Etats-Unis sont restés stationnaires; de 1918 à 1925, ils ont augmenté de 28 %, la productivité de 52 %; il y a donc, aujourd'hui encore, un déséquilibre entre la production et la consommation, qui explique la fréquence des crises et l'attitude de plus en plus impérialiste du gouvernement américain obligé de chercher à l'étranger des débouchés pour une industrie surcapitalisée;

2° Dans la mesure où le niveau de vie de l'ouvrier américain s'est trouvé néanmoins amélioré, il faut se rappeler que cette amélioration est aussi due à trois autres facteurs : le *bas prix* des produits alimentaires qui enrichit les producteurs industriels aux dépens des fermiers; *la richesse inouïe* du sol américain en richesses naturelles (pétroles), que les Etats-Unis vendent fort cher aux autres nations, la pénurie de main-d'œuvre enfin qui se manifeste dans un pays à faible natalité, séparé du reste du monde par des lois restreignant l'immigration étrangère. La prospérité de l'ouvrier américain est faite en partie de la misère des fermiers et des ouvriers européens;

3° L'aisance n'est pas si générale aux Etats-Unis que certains se l'imaginent et il importe de distinguer les diverses classes de travailleurs; les patrons emploient volontiers une partie de leurs bénéfices à s'attacher par de hauts salaires ou d'autres avantages matériels (participation aux bénéfices, actions de travail, retraites bénévoles), une minorité d'ouvriers qualifiés et parviennent ainsi à rompre la solidarité ouvrière; pendant que les ouvriers du bâtiment, les tourneurs, les mécaniciens et les chauffeurs de locomotives touchent de très hauts salaires, les mineurs, les ouvriers du textile et la masse des manœuvres sont dans une misère égale à celle des travailleurs européens.

La concentration, phénomène technique inévitable et par lui-même avantageux à la collectivité, présente donc un double danger : elle peut aboutir à l'*exploitation des consommateurs;* elle présente aux travailleurs la triple tentation du *conservatisme,* du *nationalisme* et du *corporatisme* et peut inciter certains ouvriers d'un métier ou d'une industrie favorisée à faire cause commune avec le patronat contre la collectivité.

Le parti doit donc exiger un contrôle international très sévère sur l'activité des trusts et des cartels, et mettre la classe ouvrière en garde contre les tentatives de division émanant du patronat.

V. La rationalisation, en concentrant l'industrie entre les mains d'un petit nombre de grands producteurs, a abouti aux Etats-Unis à une dictature complète du patronat sur toute la vie sociale, politique et économique du pays; les rouages politiques et judiciaires du gouvernement sont infestés par la corruption; les espions et agents provocateurs sont couramment utilisés dans l'industrie; les ouvriers logés dans des habitations patronales sont renvoyés au moindre signe d'indépendance et toute leur existence est soumise à une surveillance de tous les instants; les Universités, dirigées par des comités d'hommes d'affaires, excluent les penseurs indépendants, et l'on aboutit à une dégradation intellectuelle et morale des travailleurs et à la destruction complète de toutes les valeurs désintéressées qui constituent l'essence d'une civilisation.

Par conséquent, si la rationalisation aboutit *peut-être* (et d'une façon toute relative) à diminuer l'*exploitation* des travailleurs, elle conduit *certainement* à l'augmentation de l'*oppression* qui pèse sur eux. La lutte de classe ne s'atténue donc pas; elle s'aggrave, au contraire, et se transforme, devenant moins un problème économique qu'une question de liberté et de dignité.

⁂

Un appel de la C. G. T. Chinoise

La C. G. T. chinoise a lancé un appel à la solidarité internationale dont nous tirons l'exposé de faits suivant.

Nous nous adressons à vous parce que nous voulons vous exposer toute notre situation. Vous savez, chers camarades, que les ouvriers chinois ont toujours souffert de la double oppression, du joug du militarisme chinois et du joug des Etats impérialistes, qui expédient des destroyers, des avions et des troupes pour lutter contre le peuple chinois.

C'est contre ce joug que les ouvriers de Shanghaï se sont insurgés le 30 mai 1925, et fut déclanchée la grève de Hongkong-Canton, qui a duré seize mois. C'est contre cette double oppression que nous avons entrepris l'expédition nordiste et subi des sacrifices énormes.

Nous attendions la libération et érigions nos syndicats, nous avons aidé les paysans à créer des organisations paysannes.

Notre bourgeoisie nous a férocement trompés. Après être venue, avec notre aide, à bout des militaristes nordistes, et une fois le bassin du Yank-tsé, Changhaï et Hankéou conquis, la bourgeoisie a résolu d'en finir avec nous. Elle a trahi la lutte commune du peuple chinois, elle s'est mise au service de nos gouvernants et, depuis quinze mois déjà, le mouvement ouvrier et paysan est par eux décapité, torturé et noyé dans le sang.

Savez-vous, camarades, qu'en avril de l'année dernière, Tchang Kaï Chek, à Shanghaï, et Li Ti Sin, à Canton, ont assassiné plus de quatre mille ouvriers pour « réorganiser » les syndicats, c'est-à-dire les disperser, ce à quoi les travailleurs s'opposaient? Savez-vous, camarades, que, dans le Chantoung, deux mille ouvriers furent assassinés, en six mois, après le coup d'Etat d'avril?

Savez-vous que vingt mille paysans furent fusillés au Honan et en Houpei uniquement parce qu'ils se refusaient à végéter plus longtemps sur leurs lopins de terre et à donner aux militaristes leur dernière assiette de riz?

Savez-vous, camarades, avec quelle cruauté fut réprimée l'insurrection des ouvriers de Canton en lutte contre le joug des bourreaux militaristes? Savez-vous que plus de cinq mille cadavres ouvriers encombraient les rues de Canton? Savez-vous que les ouvrières étaient ficelées par paquets de cinq et brûlées vives?

Savez-vous qu'environ six cents rikchos — ces hommes-chevaux dont l'existence est uniquement possible dans un pays semi-colonial et opprimé, telle la Chine — furent fusillés sur une place de Canton pour avoir gardé des rubans rouges en souvenir de l'insurrection?

Savez-vous, camarades, qu'à Tchancha et à Hankéou, où il n'y eut aucun soulèvement, Bai Sun Tchi et d'autres généraux ont fusillé plus de quatre mille personnes, uniquement parce que leurs mains dénonçaient des prolétaires?

Savez-vous que Feng You Sian a décapité trois cents ouvriers textiles et disposé leurs têtes, au bout de piques, autour de l'usine? Ces travailleurs désiraient obtenir une augmentation des salaires en recourant à la grève.

NOUS AVONS REÇU :

KARL MARX : *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, 12 fr. (Editions Sociales Internationales).

LOUIS-CHARLES BAUDOIN : *L'Eveil de Psyché* (Rieder).

MICHEL MERLAY : *Leur Jeunesse* (Rieder).

LOUIS PAUL : *La Cité* (Les Humbles).

EDOUARD DUJARDIN : *Le Dieu Jésus* (Messein). — *Demain Ici Ainsi la Révolution* (Delpeuch).

L. BABEL : *Cavalerie Rouge* (traduction russe par Parijanine). (Rieder).

LES ABONNEMENTS NOUVEAUX

Paris, 6; Seine, 1; Loire, 2.

LES SOUSCRIPTIONS DE LA QUINZAINE

Marcelle Pommera (Seine), 10; Baldacci (Loire), 100; Vitalis (Vienne), 10; Bettendroffer (Seine-et-Oise), 4; Guillaud (Isère), 4; Bettendroffer (Seine), 4; Blanc (Seine), 4; Aubert (Meurthe-et-Moselle), 5. **Total : 141.**

ENTRE NOUS

Il est dit que nous ne pourrons pas faire un *Eentre Nous* sans parler de galette. Cela peut vous paraître ennuyeux; mais l'est-ce moins pour nous? et à qui la faute?

Ainsi, pour les renouvellements de juin, nous avons dû procéder par recouvrements; d'où, frais supplémentaires et retards dans les rentrées; le tout nous gênant très fortement aujourd'hui. D'un autre côté, les abonnés de soutien sont un peu essoufflés, alors que faire?

Qu'on vous demande si cette revue est indispensable, vous l'affirmerez catégoriquement. Il faut donc vous remuer, mes camarades. Nous avons déjà parlé des dix et un moyens de recruter des abonnés, de recueillir des souscriptions ; nous n'allons pas y revenir aujourd'hui. Mettez-en un bon coup, afin que nous sortions de l'ornière.

⁂

Nous aimerions pourtant vous entretenir d'autres choses que de finances. Nous aimerions parler en famille et vous faire continuellement sentir que cette revue est *votre revue*, et non celle des camarades du « noyau », ou plus particulièrement, des camarades qui s'en occupent matériellement.

Ainsi, nous avons changé d'imprimeur, et il faut vous dire pourquoi : c'est parce que nous en avions assez de certains procédés. Il fallait se fâcher sans cesse : pour les corrections, pour le retard dans le tirage, pour la qualité du papier qui n'était pas conforme aux engagements pris.

Dans la nouvelle imprimerie, la revue conserve sa présentation, et nous n'avons plus besoin de nous fâcher.

⁂

Nous ne vous avions pas dit non plus pourquoi le nom de *Marzet* avait remplacé celui de *Monatte* sur la couverture. Le « vieux » qui assurait seul la cuisine depuis le début, s'est déchargé du travail matériel sur le « jeune copain ». C'est donc un tandem qui s'est formé pour faire pièce à celui de l'Administration.

⁂

La compagne de notre camarade *Marcel Wullens* nous a écrit, il y a déjà quelque temps, pour nous remercier tous.

J'ai été très touchée et très émue de la spontanéité avec laquelle vous vous êtes intéressés à mon misérable sort. Je vous remercie bien sincèrement, vous et tous les autres bons camarades. Vraiment, je ne saurais dire combien toutes ces marques de sympathie ont pu m'apporter de réconfort, c'est cela seul qui a pu me donner le courage de continuer à vivre une existence si stupide.

A vous et à tous les autres bons camarades, bien fraternellement.

Lily WULLENS.

AVIS

Avant l'ouverture du Congrès Fédéral de l'Enseignement, les camarades de la minorité se réuniront, 8, avenue Mathurin-Moreau, au Pavillon des Soviets, le mercredi 4 août, à 20 h. 30.


Le Gérant : V. GODONNÈCHE
Imp. LABOR, 8, boul. de Vaugirard, Paris

Histoire et Éducation Prolétarienne

Albert THIERRY

Réflexions sur l'Éducation

(Suivies des « Nouvelles de Vosves »)

Préface de Marcel Martinet
Biographie de Louis Clavel

La classe ouvrière organisée se désintéresse trop des problèmes d'ordre moral. C'est le reproche fraternel qui se dégage des premières pages de l'œuvre de Thierry. Ce syndicaliste fervent croit en la valeur morale du syndicalisme. Mieux, c'est dans le syndicalisme qu'il cherche les fondements de son système d'éducation, de sa morale.

Il bannit tout ce qui n'est qu'artifice et verbiage. C'est par la saine activité qu'il veut développer les esprits et les cœurs. C'est à la Bourse du Travail, centre de son humanité, qu'il entraîne l'instituteur, c'est sur le refus de parvenir, la fidélité à la classe qu'il établit sa morale des travailleurs.

C'est un des premiers livres d'éducation morale que l'on doit trouver dans la bibliothèque d'un militant ouvrier.

PRIX : 15 FRANCS

C. TALES

La Commune en 1871

Préface de Léon Trotsky

Cette œuvre a un double objet : d'une part, tenir lieu d'initiation à l'histoire de la Commune, en présentant les personnages, les faits, les rapports entre les faits et les doctrines, en formules claires qui précisent l'essentiel d'une période des plus riches et des plus confuses de l'histoire du prolétariat français.

D'autre part, donner au prolétariat, une vivante « leçon de choses », en mettant en relief, les faiblesses des hommes de la Commune et les insuffisances de leurs méthodes.

PRIX : 12 FRANCS

Robert LOUZON

L'Économie Capitaliste

L'économie politique est-elle une science exclusivement réservée aux bourgeois instruits défendant leur classe? Robert Louzon ne le pense pas. Il a écrit un livre de vulgarisation dont nous ne connaissons pas l'équivalent, et son œuvre a sa place dans la collection des « Initiations ».

Ce livre a une valeur documentaire, indéniable. Des adversaires irréductibles des idées de Louzon ne pourraient le nier. Il apporte des définitions, des formules, des explications simples, sur tous les problèmes d'ordre économique.

Il a également une valeur de propagande. Il enseigne aux travailleurs le mécanisme de l'exploitation capitaliste. Il a aussi une valeur éducative.

Les militants ouvriers — fatigués du verbiage démagogique — qui le liront acquerront des qualités indispensables aux guides du prolétariat : le goût de la précision et la foi dans les sciences exactes.

PRIX : 9 FRANCS

Léon TROTSKY

LENINE

Ce n'est pas une biographie complète. C'est moins que cela. C'est mieux, dans un autre sens.

Trotsky qui est avec Lénine, le plus grand homme de la Révolution Russe, a écrit là ce que l'on pourrait appeler ses rencontres avec Lénine. Leurs rencontres ? A Londres, avant le Congrès de 1903, en Suisse, à Zimmervald, à Moscou depuis 1917. C'est donc une œuvre qui a droit à une place très importante dans l'histoire du mouvement révolutionnaire russe et de la Révolution bolchevique.

Trotsky, ce qui ne gâte rien, est un remarquable écrivain, dont l'esprit d'observation et d'analyse, et l'éloquence de lutteur, vivifient tout ce qu'il écrit.

PRIX : 12 FRANCS

En souscription :

LISSAGARAY

Histoire de la Commune de 1871

De toutes parts on se lamente sur la disparition de ce maître livre sur la Commune.

Epuisé depuis des années, nous avons décidé de le rééditer, afin de le mettre entre les mains des générations nouvelles qui l'ignorent et qui n'ont pas le droit de l'ignorer.

Il s'agit d'un volume de 600 pages, qui sera présenté avec le même soin que tous ceux qui ont déjà paru dans cette collection.

Il contiendra la matière de quatre volumes ordinaires à douze francs.

Nous fixons cependant son prix de souscription à DOUZE FRANCS, jusqu'au jour de la mise en vente.

SOUSCRIVEZ DE SUITE ET FAITES SOUSCRIRE AUTOUR DE VOUS.